

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 30 Mars 2026 – 19h00
sous la présidence de **Richard RESSOT – Maire de la commune de Boucé**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /

Membre(s) absent(s) : /

Secrétaire de séance : Adeline THÉVENOUX

VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

1°) Indemnités de fonction du Maire :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande de Monsieur le Maire de fixer des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous (nouvelle valeur du point d'indice au 01/01/2026 - montant mensuel de l'indice brut 1027 : 4 110,52 Euros).

<u>Population</u>	<u>Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique</u>	<u>Indemnité mensuelle brute</u>
Moins de 500.....	28,1	1 155,06 €
De 500 à 999	44,3	1 820,96 €

Conformément à la proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité et **avec effet au 22 Mars 2026** d'accorder le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de **38 %** de l'indice brut, **soit une indemnité mensuelle brute de 1 562,00 €**.

2°) Indemnités de fonction aux adjoints

Le Maire fait part au conseil municipal du taux maximal de l'indice brut en lien avec le nombre d'habitants de la commune (+ 500 habitants à Boucé).

<u>Population</u>	<u>Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique</u>	<u>Indemnité mensuelle brute</u>
Moins de 500.....	10,89	447,64 €
De 500 à 999	11,77	483,81 €

Le Maire propose de fixer les indemnités du 1^{er} et 2^{ème} adjoint au taux de 9% avec effet au 22/03/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- **Mme Eveline BONAMY (1^{ère} adjointe) au taux de 9 % soit une indemnité brute mensuelle de 369,95 €**
- **M. Daniel SAUZON (2^{ème} adjoint) au taux de 9 % soit une indemnité brute mensuelle de 369,95 €**

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Aux termes de [l'article L 2121-29](#) du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Les délégations sont accordées pour la durée du mandat de Maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations visées dans la délibération n°17-2026.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire liste les commissions communales et prend acte des membres du conseil municipal souhaitant y siéger (le Maire étant nommé Président pour chacune d'entre elles) :

A) COMMISSIONS MUNICIPALES

1 – FINANCES :

- Mme Eveline BONAMY
- Mme Roseline GOURDON
- M. Michel GENIN
- Mme Nathalie VINCENT

2 - C.C.A.S. :

- Mme Eveline BONAMY
- Mme Anouk LABORIE
- Mme Nathalie VINCENT
- Mme Joëlle LETERME
- Mme Muguette MAYET
- M. Hervé BIRON

3 – DÉLÉGUÉ ÉCOLE :

- M. Daniel SAUZON
- Mme Anouk LABORIE
- M. Louis GENIN
- Mme Muguette MAYET

4 – COMMUNICATION / CITOYENNETÉ / PARTICIPATION :

- Mme Eveline BONAMY
- Mme Roseline GOURDON
- Mme Adeline THÉVENOUX
- M. Hervé BIRON

5 – VOIRIE :

- M. Daniel SAUZON
- M. Patrick DUMOND
- Mme Adeline THÉVENOUX
- M. Louis GENIN
- M. Franck DANIEL
- M. Matthias DAGON

6 – PROJETS / SUIVI DES TRAVAUX :

- M. Daniel SAUZON
- Mme Roseline GOURDON
- M. Michel GENIN
- Mme Adeline THÉVENOUX
- M. Louis GENIN
- Mme Muguette MAYET

B) DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

1 – CENTRE SOCIAL :

- Mme Roseline GOURDON

2 – SDE03 (Syndicat Départemental d’Energie de l’Allier) :

- Membre titulaire : M. Michel GENIN
- Membre suppléant : Mme Adeline THÉVENOUX

3 – SIVOM Val d’Allier (Eau et Assainissement) :

- Membres titulaires :
 - o M. Patrick DUMOND
 - o M. Matthias DAGON
- Membres suppléants :
 - o M. Daniel SAUZON
 - o Mme Roseline GOURDON

4 – CNAS (Comité National d’Action Sociale) :

- Elu du conseil municipal : Mme Eveline BONAMY
- Agent : Mme Sylvie DÉMARET

5 – SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

- Membre titulaire : Mme Adeline THEVENOUX
- Membre suppléant : M. Franck DANIEL

C) COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

1 – ACCESSIBILITÉ :

- M. Richard RESSOT

2 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

- Membre titulaire : M. Richard RESSOT
- Membre suppléant : Mme Adeline THEVENOUX

3 – COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION ET TRANSFERT DE CHARGES :

- Membre titulaire : M. Richard RESSOT
- Membre suppléant : Mme Roseline GOURDON

ÉCOLE DE BOUCÉ – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

En date du 6 Juillet 2017, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a accordé une dérogation à la commune de Boucé quant à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours. A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour la continuité de la semaine scolaire à 4 jours pour la rentrée scolaire 2026 – 2027.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux RCVCB Salle polyvalente : l'entreprise chargée de la réfection de la toiture a procédé à la démolition des deux cheminées alors que le devis n'a pas été validé par la Municipalité.

Travaux école : devraient se terminer d'ici la fin des prochaines vacances scolaires.

Préparation budgétaire : une réunion est programmée avec la commission des finances le Vendredi 17 Avril 2026 à 18h00. La présence de la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) sera demandée (agent de la trésorerie de Moulins).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 20 Avril 2026 à 19h00